



Communiqué : Commission des droits de la personne du Manitoba  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 22 décembre 2006

---

## **La Commission des droits de la personne du Manitoba publie son rapport annuel 2005**

### **La Commission trouve un équilibre entre l'éducation et la sensibilisation et l'application de la loi**

Le rapport annuel 2005 de la Commission des droits de la personne du Manitoba, qui vient d'être publié, indique que l'un des défis auquel fait face la Commission est de trouver un équilibre entre ses activités d'application de la loi et la promotion des droits de la personne et l'éducation du public.

« La Commission accorde une part importante à l'éducation », a dit la présidente, M<sup>me</sup> Janet Baldwin, ajoutant qu'elle était fière des nombreuses réussites obtenues par la Commission en dépit des ressources extrêmement limitées.

Par exemple, la Commission, en partenariat avec le Bureau de l'ombudsman et le Bureau du protecteur des enfants, a lancé une série de publications appelée *Les droits des jeunes*. Les trois premières, parues en 2005, étaient : *Les droits des jeunes à l'école*, *Les droits des jeunes au travail* et *Les droits des jeunes découlent des droits de la personne*.

« Ce projet a été mis en œuvre essentiellement pour pallier le manque d'information offert aux jeunes. » a déclaré la directrice générale, M<sup>me</sup> Dianna Scarth. Ces publications uniques offrent un ensemble de renseignements pratiques sur le travail et l'éducation, ainsi que les coordonnées de personnes à contacter. Toutes les publications *Les droits des jeunes* se trouvent sur le site Web de la Commission à l'adresse [www.gov.mb.ca/hrc](http://www.gov.mb.ca/hrc).

En 2005, la Commission s'est aussi inspirée de la grande réussite de ses conférences des jeunes pour organiser sa première Conférence des jeunes de la région ouest du Manitoba à Brandon, au Manitoba. Les conférences des jeunes « Respect Reloaded » ont aussi été organisées à Winnipeg et à Thompson.

La Commission continue d'offrir des présentations sur les droits de la personne, des tables rondes, de nouvelles publications et des ateliers éducatifs. En 2005, la Commission

a ajouté à ses programmes déjà très demandés un nouvel atelier sur la manière d'instruire une plainte concernant les droits de la personne.

Le *Code des droits de la personne* stipule que « la discrimination est souvent enracinée dans l'ignorance et que l'éducation constitue un outil essentiel à son abolition ».

Voici quelques points saillants du rapport annuel de 2005 :

- La directive du gouvernement provincial, qui a suivi la *Loi sur le mariage civil* fédérale en demandant aux commissaires aux mariages de célébrer les mariages de conjoints de même sexe ou de démissionner, a entraîné deux plaintes pour discrimination fondée sur la religion par des commissaires aux mariages. Le Conseil des commissaires a dû trouver un juste milieu entre des droits opposés, soit l'absence de discrimination fondée sur la religion et l'absence de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Le Conseil a rejeté les plaintes. (L'un des plaignants a présenté une demande de révision en 2006.)
- La Commission continue d'accroître l'utilisation de la médiation et de la conciliation pour résoudre les plaintes relatives aux droits de la personne.
- Un projet de recherche a révélé que la médiation avant le dépôt d'une plainte entraîne un niveau de satisfaction égal chez les plaignants et les défendeurs.
- La Commission a demandé le statut d'intervenant devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire concernant le Conseil des Canadiens avec déficiences contre VIA Rail Canada Inc. (cette intervention a eu lieu en 2006).
- Le plus grand nombre de plaintes (37 %) continue d'être les plaintes fondées sur les incapacités physiques ou mentales. Au deuxième rang viennent les plaintes fondées sur le sexe, y compris la grossesse (25 %).

Le rapport annuel de 2005 est publié sur le site Web de la Commission à l'adresse [www.gov.mb.ca/hrc](http://www.gov.mb.ca/hrc).

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

M<sup>me</sup> Patricia Knipe  
Directrice des communications  
204 945-5112